
*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

Circulaire n° 2004-19 du 24 février 2004 modifiant l'annexe technique de la circulaire n° 98-59 du 25 mai 1998 relative à l'agrément du séparateur modulaire de voies SOBES DBA T

NOR : *EQUS0410082C*

*Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer à Mesdames et Messieurs les préfets ;
directions départementales de l'équipement.*

Les dimensions de la broche de liaison entre éléments du séparateur modulaire de voies SOBES DBA T, définies dans l'annexe technique à la circulaire n° 98-59 du 25 mai 1998 sont modifiées comme suit :

- diamètre 30 mm (au lieu de 40) ;
- longueur 490 mm (au lieu de 590).

*Le directeur de la sécurité
et de la circulation
routières,
R. Heitz*